

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 1<sup>er</sup> juin à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 26 mai, conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

#### **Etaient présents:**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTANIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA M. LEONETTI, Mme SIMONPIETRI, Mme GIACOMETTI Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. ARESU	à	Mme OTTAVY
M. CAU	à	M. VANNUCCI
Mme BERNARD	à	Mme NADAL
Mme FELICIAGGI	à	Mme VILLANOVA
M. CIABRINI	à	M. LUCIANI
Mme RICHAUD	à	Mme GRIMALDI D'ESDRA

#### **Etaient absents:**

M. RENUCCI, Mme GUIDICELLI, M. FALZOÏ, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	40
Quorum:	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 1<sup>er</sup> juin 2015

Délibération N°2015/180

Programmation de la Fête de la Musique

#### Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le solstice d'été marque depuis 1982 bien plus que l'entrée dans la saison estivale. Cette journée du 21 juin est chaque année l'occasion pour plusieurs millions de français de descendre dans les rues pour célébrer la musique. Et Comme chaque année la ville d'Ajaccio s'associe à cette grande manifestation populaire qu'est devenue en 34 éditions, la Fête de la Musique. Aujourd'hui, la Fête de la Musique a conquis le monde : plus de 120 pays y participent et des concerts sont organisés dans 700 villes par-delà les frontières françaises. Une démonstration du pouvoir rassembleur de la musique. Pays à l'initiative de cette grande fête annuelle, la France n'est pas en reste. En 2014 ce sont plus de 17 000 concerts qui ont été organisés sur le territoire. Des instants musicaux qui ont attiré plus de 10 millions de français dans les rues des villes et villages.

En 2015, le thème de la Fête est "Vivre ensemble la musique"! "La musique rapproche, inspire, suscite. Plus que jamais cette édition est l'occasion de célébrer le vivre ensemble, valeur fondatrice de cette grande fête du partage! Vivre ensemble la musique est un état d'esprit. Vivre ensemble la musique est un mot d'ordre. Vivre ensemble la musique, c'est avant tout rappeler le pouvoir fédérateur de la musique." Le dimanche 21 juin 2015, les musiciens amateurs et professionnels descendront de nouveau dans la rue pour célébrer avec le public cette fête, gratuite, ouverte à tous les participants qui souhaitent s'y produire et mêlant tous les genres musicaux, elle s'adresse à tous les publics et permet de familiariser le plus grand nombre de personnes aux différentes expressions musicales.

Pour cette édition, la Ville offrira au public toujours très nombreux une scène aménagée, Place du Général de Gaulle pour accueillir les groupes musicaux Ajacciens, des nouveaux talents qui rencontreront pour certains le public pour la première fois et des groupes déjà reconnus. D'autres espaces (Eglise St Roch, ST Erasme et autres places ou cours de la ville) accueilleront des musiciens en fonction de leurs propositions artistiques.

Un programme recensant exhaustivement les manifestations sera élaboré ultérieurement, et diffusé très largement.

En préambule à cette fête, la ville a souhaité donner une place importante aux arts numériques (dans toutes ses formes) en organisant le 20 juin , les quartiers numériques qui permettront durant la soirée de rencontrer la musique électronique de jeunes DJ d'ici et d'ailleurs.

Le 21 juin, publics, mélomanes amateurs ou professionnels sont invités à fêter la musique dans toute sa diversité!

Les frais artistiques et techniques, afférents à l'organisation de cette manifestation, seront pris en charge, jusqu'à concurrence de 15000€. Les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6232. Chapitre11, fonction 33, du budget primitif 2015.

#### IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver l'organisation de la Fête de la Musique du 21 juin 2015.

D'autoriser Monsieur le Député Maire à signer tous actes administratifs relatifs à cette proposition. De préciser que les crédits afférents sont inscrits au BP 20, chapitre 65 fonction 311, article 65738.

## LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL Ouï l'exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée Et après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29; Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 29 mai 2015;

## APPROUVE A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

L'organisation de la Fête de la Musique du 21 juin 2015.

DIT

Les crédits afférents sont prévus au compte 65 du budget de l'exercice 2015.

### AUTORISE M. le Député -Maire

A signer tous actes administratifs relatifs à cette proposition.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus. (Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

\* BE DUSTE BUSINESSE DUSTE DE LA COMPANSION DE LA COMPANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150601-2015\_180-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2015

Publication: 04/06/2015

Pour l'"autorité Compétente" par délégation

